

# ORGANISER LES PREMIERS SECOURS EN MILIEU AGRICOLE<sup>1</sup>

De 2004 à 2008 au Québec, on dénombre, dans le secteur agricole, 10 décès et 5 307 accidents du travail. Lorsqu'un accident survient, il faut être prêt à intervenir.<sup>2</sup>

ACTIONS	PAR	ÉCHÉANCE	FAIT
<p><b>TROUSSES</b></p> <p><b>Nombre adéquat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les troussees sont facilement accessibles en moins de 5 minutes (aller-retour);</li> <li>• S'assurer qu'elles sont disponibles en tout temps;</li> <li>• S'assurer qu'il y en ait dans les véhicules (camions, tracteurs, etc.) et à notre milieu de travail.</li> <li>• <b>Vérification :</b></li> <li>• Vérifier le contenu régulièrement;</li> <li>• Avoir un calendrier d'entretien de la trousse, avec date, signature du secouriste responsable et liste du matériel à renouveler.</li> <li>• <b>Types de troussees :</b></li> <li>• S'assurer que les troussees sont marquées d'une croix et des mots <i>premiers secours</i>, dans une boîte portative.</li> </ul>		Immédiatement	
<p><b>SYSTÈME DE COMMUNICATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un <b>système de communication</b> efficace : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour joindre les services de premiers soins en tout temps, même dans les endroits les plus éloignés;</li> <li>- pour garder le contact avec les travailleurs isolés.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Affichage adéquat sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le lieu et les emplacements des troussees;</li> <li>• Le nom du secouriste;</li> <li>• Les numéros de téléphone d'urgence;</li> <li>• Et tout autre équipement lié aux premiers secours.</li> </ul>		Immédiatement	
<p><b>SECOURISTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire former les secouristes auprès d'un organisme accrédité par la CSST;</li> <li>• Renouveler la certification tous les 3 ans;</li> <li>• Assurer la présence d'au moins un secouriste par quart de travail (50 travailleurs ou moins).</li> </ul>			
<p><b>REGISTRE D'ACCIDENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir un registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.</li> <li>• Obligation du secouriste de remplir le registre.</li> </ul>			

## JE M'ENGAGE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

ACTIONS	PAR	ÉCHÉANCE	FAIT
<p><b>PROTOCOLE D'ÉVACUATION ET DE TRANSPORT DES BLESSÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir un protocole d'évacuation et de transport de blessés.</li> </ul>			

<sup>1</sup> Source: Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, A-3, r. 8.2

<sup>2</sup> Source: CSST, DCGI, Service de la statistique. Rapport D09-608 produit le 2009-11-11.

**JE M'ENGAGE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ**